

ami, a eu tort, je crois, de vouloir excuser une faute semblable. Ce jeune homme a dû savoir, il savait de fait, que des mesures avaient déjà été prises pour l'amener à la barre de la Chambre.

M. McLENNAN : Non, il ne le savait pas.

M. HOLTON : Il est parti sachant parfaitement ce qui devait être fait. Il n'a pas répondu à l'ordre qui lui a été donné, et l'on veut aujourd'hui l'excuser. Mon honorable ami a fait là une chose qu'il ne devait pas faire et il ne défend pas comme il le devrait les privilèges de la Chambre. Ce jeune monsieur, — j'en parle comme tel, je le connais et j'ai bien connu son regretté père, et je ne le crois pas accoutumé à commettre des actes indignes d'un gentilhomme, — ce jeune monsieur est tombé dans une grave erreur, pour ne pas dire plus, et il se devait à lui-même, comme il devait à la Chambre, et à l'honorable député de Shefford, de faire les excuses les plus complètes. Et, néanmoins, il laisse la session se clore et va garder pendant neuf mois cette tache d'avoir insulté la Chambre et un membre de la Chambre, dans le moment où il acceptait une politesse de l'Orateur, en prenant un siège sur le parquet. S'il avait eu le sentiment de sa dignité personnelle, s'il avait songé au caractère de la faute qu'il a commise, il n'y a pas d'obstacle qui l'eût empêché de répondre à l'ordre de la Chambre et de venir faire les excuses les plus complètes. La Chambre, et l'honorable député de Shefford lui-même, j'en suis sûr, auraient accepté ces excuses, et M. Macdonell aurait été délivré du stigmate qu'il portera maintenant toute sa vie. Depuis vingt-cinq ans que je suis en Chambre, je n'ai encore vu aucune offense aussi grave contre sa dignité. Le peu de temps qui nous reste ne nous permet pas de procéder plus loin. On a évidemment profité de cette époque avancée de la session pour rendre impossible à la Chambre la revendication de ses privilèges ; mais je dois dire que ce jeune homme s'est mis dans une fautive position, que ses amis devraient déplorer au lieu de chercher à l'excuser. Et il sera du devoir des chefs de la Chambre de lui en faire rendre un compte rigoureux à la prochaine session. Ce n'est pas en s'évadant et en laissant clore la session que monsieur

Macdonell échappera au châtement qu'a mérité sa faute, et les chefs de la Chambre manqueraient à leurs devoirs s'ils ne prenaient pas de mesures à la prochaine session pour faire respecter la dignité et les privilèges du parlement. Ce jeune homme a gravement blessé, non-seulement la dignité du parlement, mais même la bienséance. Jamais une scène plus inconvenante n'a eu lieu en Chambre que la conduite de ce jeune homme, samedi soir. Je n'aurais pas pris la chose tellement à cœur, je n'aurais probablement même rien dit du tout, si mon honorable ami de Glengary n'avait pas son devoir, à cause de ses relations personnelles avec M. Macdonell, établir des doctrines que nous ne saurions approuver, et essayer d'offrir une justification que la Chambre ne saurait accepter sans manquer gravement à ses traditions.

M. L'ORATEUR : M. Macdonell est venu, l'autre jour, me faire des excuses. Je n'ai pas mentionné la chose en Chambre, attendu que je crois cette offense assez grave pour nécessiter des excuses publiques.

M. HOLTON : Je crois que M. l'Orateur a parfaitement raison, sur la gravité qu'il donne à cette faute. M. Macdonell doit des excuses publiques, non-seulement à la Chambre, mais à l'honorable député de Shefford.

M. McLENNAN : Mon jeune ami est parti à 3 heures, lundi, avant l'ouverture de la séance. Il aurait cru être indiscret en venant faire des excuses sans y être appelé.

M. HOLTON : Il savait qu'il avait commis une faute flagrante.

M. McLENNAN : Il ne savait pas qu'on devait le citer à la barre de la Chambre.

M. HOLTON : Il n'est pas parti à trois heures ; il n'est parti que le soir, me dit-on. Mais il n'y a pas le moindre doute qu'il doit des excuses personnelles au député qu'il a insulté à portée de voix, de fait à moins de deux verges de son siège.

Il est reçu un message du gentilhomme huissier de la verge noire :